

Les ECHOS

des FINANCES et du BUDGET



Ministère des
Finances et du
Budget

www.mfb.gov.mg

N°13 | NOVEMBRE 2018

MADAGASCAR



DOUANE MALAGASY

Zoom sur le trafic de stupéfiants

POUR UNE GESTION PERFORMANTE DES FINANCES PUBLIQUES

www.mfb.gov.mg

Rary Soa

2019

Chers partenaires, chers lecteurs,

Nous sommes heureux de vous retrouver en ce début d'année à travers ce bulletin d'information du Ministère des Finances et du Budget.

Que cette nouvelle année 2019 vous apporte santé et prospérité.

L'année 2018 s'achève sur une note positive dans le domaine économique : performance réalisée grâce aux réformes engagées dans divers domaines et en particulier dans celui des Finances Publiques. Les ressources de l'Etat ont augmenté, tandis que la qualité des dépenses publiques s'est améliorée; dépenses davantage orientées en faveur des secteurs sociaux et de l'investissement.



ANDRIAMBOLOLONA Vonintsalama Sehenosoa

Ministre des Finances et du Budget

L'année 2019 que nous entamons s'annonce encore plus prometteuse du point de vue économique. Le régime conduit par le nouveau Président de la République s'appuiera ainsi sur une base économique solide pour réaliser son programme de développement pour le pays.

Nous souhaitons par ailleurs, que la stabilité politique soit aussi au rendez-vous afin que nous tous, puissions jouir des retombées positives de cette conjoncture favorable.

Quant au Ministère des Finances et du Budget, notre souhait est que toutes les conditions soient encore réunies pour permettre la continuation des réformes engagées depuis ces dernières années pour la bonne gouvernance et des finances publiques performantes et efficaces.

Encore une fois, une très bonne année 2019 à toutes et à tous.

Sommaire



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS : LA DOUANE MALGACHE RENFORCE SA POLITIQUE

14



DIRECTION GENERALE DES DOUANES : PARTICIPATION DE LA DOUANE MALAGASY A LA 13^{ÈME} PICARD 2018

18



DIRECTION GENERALE DES DOUANES : ATELIER SUR LE RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX RÉPRESSIF DOUANIER (SAJC – JUSTICE)

19

Actualités

DGI : LES SERVICES A L'USAGER ET LA PROMOTION DU CIVISME FISCAL : PARTICIPATION DE MADAGASCAR A UN SEMINAIRE DE PARTAGE D'EXPERIENCES

6

DGT : LANCEMENT OFFICIEL DE LA STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR (SNIM) 2018 – 2022

8

PROCESSUS PPP : LE PPIAF APPORTE SA CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DU MFB

10

Echos du Métier

DGI - DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE: FAIRE DE LA QUALITÉ DE SERVICE UNE PRIORITÉ, FAIRE DE LA COMMUNICATION UN ENJEU

22

ARP : L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS LANCE SON AUDIT SUR LES MARCHES

24

LES ECHOS DES FINANCES ET DU BUDGET

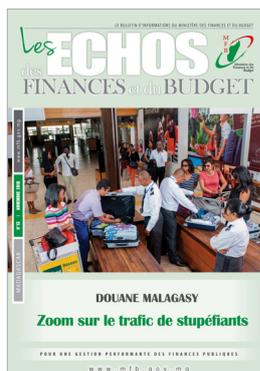
LE BULLETIN D'INFORMATIONS DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

N°13 - NOVEMBRE 2018

Directeur de Publication :
Michel BOTOMAZAVA

Comité de rédaction :

Mirana RALAIVOLA
Haingo Patricia MALALAHARISOA
Edmond RAKOTOMALALA
Lalaina ANDRIAMPARANY
Zana ANDRIANARIJAONA
Malala RASOLOFOSON
Mbolatiana RANAIVO
Brice RANDRIANASOLO
Patricia RAKOTO
Alfredy Heriniaina RAKOTOARISOA
Hasina Miamintsoa RAKOTONDRAINIBE
Noro Vololona Suzy RAKOTONIONY
Haritiana JOHASY
Hermann RAKOTONDRAZAKA
Landy Nantenaina ANDRIAMIALIZAFY
Endor Cadet HAJATIANA
Mamy RAMANANA
Luc RAKOTOARISOA
Onivola ANDRIANARY LALA
Yannick Joel ANDRIAMISA
Ella JAOTINA
Ny Riana H. RAKOTOARIVONY
Tianah ANDRIANTSOA
Fanja RAHERIVELO
Maholiniana RAHARITSIMBA



Infographie - mise en page :

CABINET-MFB

Imprimé en 2.500 exemplaires



Narivony Eric RABENJA
Directeur Général des Douanes

A l'image du vent de renaissance et de renouveau, qui souffle en ce début d'année, un vent de réforme souffle du côté de la Douane malgache. Nous mettons ici l'accent sur la politique en matière de lutte contre les trafics illicites, notamment contre le trafic de stupéfiants, sur laquelle nous consacrons un dossier dans le présent numéro. Nous avons choisi de faire échos de nos réalisations en matière de sai-

sie de drogues au titre de l'année 2018, mais vous verrez également, au travers des pages qui se succéderont, d'autres sujets tout aussi intéressants.

Nous avons traversé une année 2018 riche, à tous les niveaux, pour notre pays, notre économie, nos entreprises, chacun de nous, . . . Nous pourrions jeter un regard en arrière pour survoler l'année 2018 que nous venons de traverser, afin de mieux avancer dirait-on, mais nous en avons largement discuté et préférons à présent nous projeter sur l'avenir, en avançant d'un pas sûr et confiant.

Après douze mois d'expériences supplémentaires, forts de performances plus que satisfaisantes, nous nous sentons d'attaque pour entamer 2019 avec énergie. Nos mots d'ordre demeurent les mêmes « devenir une administration de confiance pour les dirigeants, pour les entreprises et pour les citoyens ». Nous n'en faisons pas un vain mot et

ne ménageons pas nos efforts pour y parvenir.

Le renforcement du dialogue avec les opérateurs, principaux « clients » de la Douane figure parmi nos priorités. La facilitation des échanges est notre objectif ; le renforcement des contrôles pour enrayer la concurrence déloyale et le commerce illicite, la lutte contre les trafics en tout genre, constituent notre fer de lance.

Nous prévoyons encore plus de performance pour 2019, dans le respect de nos engagements que nous gardons bien en vue, en véritable étoile de David pour guider nos actions : faire de la Douane une administration source de revenus, faire de la Douane une administration fiscale moderne, faire de la Douane une administration partenaire des entreprises, faire de la Douane une administration protectrice du patrimoine naturel et des citoyens, faire des ressources humaines les facteurs clés du succès de la Douane.

Nous rejoignons également l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) qui dédie l'année 2019 au mouvement transfrontalier rapide et sans entraves des marchandises, des personnes et des moyens de transport, sous le slogan « Des frontières SMART pour des échanges commerciaux fluides et le mouvement sans entrave des personnes et marchandises ».

Par ailleurs, nous entamons effectivement cette année les préparatifs de la célébration de notre bicentenaire, après le lancement officiel (lancement officiel des préparatifs), au mois de novembre dernier. Nous parerons notre administration de ses meilleurs atouts et quelle meilleure façon de le faire que d'optimiser nos performances ? C'est ce à quoi nous travaillons ; nous vous invitons à vous joindre à nous, suivez-nous sur notre site :

www.douanes.gov.mg

Sur ce, nous vous souhaitons une bonne lecture et une très bonne année.

DGI

LES SERVICES A L'USAGER ET LA PROMOTION DU CIVISME FISCAL : PARTICIPATION DE MADAGASCAR A UN SEMINAIRE DE PARTAGE D'EXPERIENCES

Madagascar a participé à un séminaire de partage d'expériences sur les services à l'utilisateur et la promotion du civisme fiscal. Plusieurs idées de démarches susceptibles de contribuer à l'amélioration du niveau de civisme fiscal dans le Pays, y ont été identifiées.

Un séminaire de partage d'expériences, sur le thème « LES SERVICES A L'USAGER ET LA PROMOTION DU CIVISME FISCAL », organisé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), auprès du Ministère français de l'Economie et des Finances, s'est tenu à Paris, France, du 14 au 20 octobre dernier. Madagascar y était invité, dans le cadre des visites d'études organisées, pour les pays francophones, par la Mission de Coopération internationale. Monsieur RAZAFITSEHENO Jean Michel, récemment promu Directeur de la Formation Professionnelle (DFP), auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) et Madame RANDRIANOMANANA Imiangaly, inspecteur au sein de la DFP, ont été les participants malagasy à ce séminaire.

Au programme, une présentation de la stratégie et de

l'organisation de la DGFIP en matière de communication interne et externe, dans le cadre de l'exercice des métiers de la fiscalité et de la comptabilité publique ; stratégie qui aborde notamment les relations avec les contribuables et la promotion du civisme fiscal.

Par définition, le civisme fiscal est l'accomplissement volontaire, par les contribuables, de leurs obligations fiscales. Concrètement, il se traduit par le remplissage volontaire des déclarations fiscales, leur dépôt dans les délais impartis, ainsi que le paiement spontané de l'impôt dû.

Actuellement, la France compte environ 37 millions de « foyers fiscaux » pour 66 millions d'habitants. En 2017, pour les particuliers, le pourcentage d'utilisateurs respectant leurs obligations déclaratives en matière



Les participants au séminaire, Paris, France, octobre 2018



Dialogue entre participants, autour d'une table

d'impôt sur le revenu était de 97,53% et le taux de paiement des impôts: 98,18%; si, pour les professionnels, le taux de déclaration était de 95,32% et le taux de paiement spontané: 98,42%. Des sondages effectués auprès de contribuables ont permis de savoir que, si les résultats sont ainsi, c'est grâce à la qualité des services rendus, au quotidien, aux usagers, suivant une stratégie bien étudiée en matière de relations avec les différents types d'usager; en somme, un dispositif d'incitation au civisme fiscal efficace. En effet, le système français s'oriente depuis plus de cinq (5) ans vers la dématérialisation totale, multipliant ainsi les offres de services en ligne facilement accessibles aux usagers. Il y a, par exemple, l'application «e-contact» qui est un espace d'échange avec la DGFIP et qui permet, entre autres, de formuler une demande dans le cadre (juridique) de la saisine par voie électronique (SVE), de solliciter le gestionnaire ou le comptable pour toute demande d'information, réclamation ou demande d'étalement des paiements. L'utilisation de l'outil «APRDV» (ou Accueil Personnalisé sur Rendez-vous), déjà initiée au niveau de certaines structures, telles que le Service des Impôts de Particuliers (SIP) de Neuilly, est également envisagée pour la gestion des situations complexes. A noter que pour l'administration fiscale française, les priorités portent davantage sur la facilitation des démarches et l'amélioration de services aux usagers, en vue notamment d'encourager le civisme fiscal.

En ce qui concerne Madagascar, plus de 310 000 contribuables sont répertoriés par l'administration fiscale. Mais, le taux de civisme est encore relative-

ment faible, car même chez les gros contribuables, le taux de déclaration spontané atteint difficilement les 90%; chez les autres contribuables importants (gérés au niveau des SRE*), il est d'environ 75% et, pour le reste (ceux relevant des centres fiscaux 'standards'), ce taux n'est que de 45%. La promotion du civisme fiscal est donc une priorité à Madagascar; notamment, pour 'fidéliser' ceux qui sont déjà immatriculés. A cet effet, les actions de la DGI portent sur la mise en oeuvre de programmes de formation et d'éducation, ainsi que de campagnes d'information de masse, à travers des «sms push», des rencontres avec les opérateurs, des émissions télévisuelles et radiophoniques, les événements (foires, salons, ...) etc. En parallèle, la DGI s'attache à améliorer le traitement des contribuables de bonne foi, en leur offrant de nouveaux services, tels que: 'Hetra on-line' ou 'Impotsnet'. Malgré les grandes différences de contextes entre les pays, les échanges ont permis d'avoir un aperçu sur un panorama de modèles qui pourraient constituer, pour l'administration malgache, de références en matière de promotion du civisme fiscal. Parmi les pistes susceptibles d'être explorées, ne nécessitant pas de gros moyens additionnels, figurent, par exemple: la mise en place de référents en communication au niveau des Directions régionales chargés de la promotion du civisme fiscal ou la création d'une messagerie instantanée (Chatbot) pour répondre aux questions des contribuables.

* SRE : Services Régionaux des Entreprises

DGT

LANCEMENT OFFICIEL DE LA STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR (SNIM) 2018 – 2022

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM) 2018-2022, visant à promouvoir un meilleur accès de la population aux services financiers, a été lancée le 14 novembre 2018.

La Stratégie Nationale d'Inclusion financière de Madagascar (SNIM) pour la période 2018-2022 a été lancée officiellement le 14 novembre 2018 à l'Hôtel Colbert Antananarenina, Antananarivo. La cérémonie s'est tenue en présence du Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, Monsieur Falihery RAJAOBELINA, ainsi que du Directeur Général du Trésor, Monsieur Herivelo ANDRIAMANGA. La SNIM 2018-2022, qui ambitionne de "renforcer la résilience des populations vulnérables face aux chocs et de stimuler la croissance et le développement", est une vision commune et partagée. Elle a, en effet, été élaborée suivant une démarche participative et inclusive. Le document y afférent fera, de ce fait, office de cadre de référence pour toutes interventions contribuant à la promotion et au développement de l'inclusion financière à Madagascar. Les interventions, émanant tant du secteur public, du secteur privé et de la société civile, que des partenaires techniques et financiers, seront conséquemment coordonnées efficacement.

L'inclusion financière à Madagascar

L'inclusion financière, définie comme « l'accès et l'utilisation, par toute la population malagasy, de produits et services financiers adaptés et de proximité », est un concept sensé contribuer à l'amélioration du bien-être des ménages. Il s'agit de faciliter l'accès de ces derniers aux ressources financières, lesquelles, utilisées



Le Directeur Général du Trésor, représentant Madame le Ministre des Finances et du Budget

alors à des fins productives, contribueront, au fil du temps, à l'accumulation de richesses. Les services financiers peuvent également faciliter l'accès à des services essentiels, comme la santé ou l'éducation. A un autre niveau, la diffusion de services financiers plus adaptés permet à un nombre plus important d'entreprises d'accroître leurs activités ; ce qui contribue, à son tour, à renforcer la croissance économique.

A Madagascar, le niveau d'inclusion financière reste faible et les services financiers, inégalement répartis sur le territoire national. Une frange importante de la population demeure exclue des services financiers malgré les avancées enregistrées au cours des années précédentes, en particulier dans le secteur de la microfinance et de la monnaie mobile. Seuls 29% des adultes utilisent des services financiers formels, d'après les résultats de l'enquête Finscope Consommateurs réalisée en 2016. Le manque de confiance à l'endroit des fournisseurs de services finan-

ciers en est la principale cause. De même, sans une compréhension des concepts de base en finance et sans une culture de gestion financière, les ménages et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ne sont pas véritablement en mesure de prendre de bonnes décisions financières, ni de faire des choix éclairés en termes d'épargne, d'investissement, de crédit, d'assurance, de paiement ou de transfert d'argent.

Une stratégie basée sur trois axes stratégiques

Un processus appelé « Making Access to financial services Possible (MAP) », incluant une analyse de la demande et un diagnostic des offres, des canaux de distribution et de l'environnement juridique des services financiers, a été mené. La stratégie qui en a résultée, en l'occurrence le SNIM 2018-2022, a comme principal objectif « d'augmenter le nombre d'adultes ayant accès aux services financiers de 29% en 2016 à 45% d'ici 2022 » et est articulée autour de trois axes stratégiques,

auxquels des objectifs spécifiques sont rattachés.

- Le **premier axe** est « *l'éducation financière et la protection des consommateurs* ».

L'éducation financière est la pierre angulaire de l'inclusion financière. Elle sera renforcée, améliorée et adaptée à toutes les catégories de la population, pour leur permettre d'avoir le comportement approprié face aux diverses offres de services financiers, ainsi qu'en termes de gestion quotidienne de leur argent. Pour ce faire, un diagnostic approfondi des initiatives d'éducation financière (initiatives déjà entreprises à Madagascar) sera réalisé, suivi de l'élaboration d'un document cadre ou document stratégique d'éducation financière, pour une meilleure synergie des actions. Entre-temps, les initiatives existantes, en matière d'éducation financière, seront poursuivies.

Pour ce qui est de la protection des consommateurs (i.e. consommateurs de services financiers), elle sera également renforcée, afin de faire naître un climat de confiance entre la population et les fournisseurs de services financiers. Ainsi, est prévu, l'élaboration d'un document cadre ou document stratégique y afférent, à défaut d'une loi sur la protection des consommateurs, pour ce qui concerne particulièrement les services financiers. De même, la SNIM prévoit, dans le même axe, l'application des principes de protection des consommateurs, entre autres : la mise en

place d'une entité « médiateur de litige » et l'amélioration de la transparence financière, à travers l'affichage des tarifications appliquées par les institutions financières.

- Le **deuxième axe** se rapporte à « *l'accès et l'utilisation des services financiers* ».

Les services financiers, en l'occurrence l'épargne, l'assurance, le paiement et le crédit, doivent être plus adaptés à la demande, i.e. ciblés, flexibles, innovants, abordables et surtout, transparents. L'impact sur la croissance économique n'en sera que plus grand. L'épargne, par exemple, canalisée dans le circuit financier formel contribuera à l'accumulation du capital et à la création d'emplois. Dans cette optique, cette stratégie met l'accent sur l'importance des groupes d'épargne qui offrent des services financiers de base aux populations exclues de tout système financier, au niveau communautaire, ainsi que sur la mise en relation des groupes d'épargne avec les institutions financières formelles. Le développement des opportunités d'assurance favorisera la résilience et la productivité. En effet, la micro assurance agricole indicielle est bénéfique pour un pays comme Madagascar où les risques agricoles liés aux changements climatiques sont avérés. Ce deuxième axe prévoit, par ailleurs, de mettre à profit le potentiel des nouvelles technologies, à l'instar de la monnaie électronique, pour la résilience et le commerce.

L'accès des individus et des MPME au crédit permettra d'élargir les opportunités économiques.

- Le **troisième axe** concerne « *le renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et cadre institutionnel* ».

Cet axe a trait, plus précisément, à la création d'un environnement propice au développement de l'inclusion financière et d'instaurer un climat de confiance à travers un cadre juridique approprié.

Il s'agit notamment de renforcer les capacités institutionnelles de la cellule de Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CNFI) en tant que structure étatique garante du développement de l'inclusion financière à Madagascar.

Améliorer la réglementation du système de paiement et la protection de l'épargne ; élaborer un cadre juridique pour les correspondants bancaires (agent banking) et pour les institutions financières non bancaires ; assurer un appui technique à la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) ; et instaurer un climat de confiance entre les fournisseurs de services financiers et le système judiciaire font aussi partie de ce troisième axe.

Mise en œuvre de la SNIM

Toutes les parties prenantes contribueront à la mise en œuvre de la SNIM. Le Comité de Pilotage du Projet, appuyé par les Groupes de travail et le Comité d'Investissement, en est le principal organe de mise en œuvre. La CNFI, en relation avec toutes les parties prenantes, assurera la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM. Elle fournira également au Comité de Pilotage les informations relatives à la mise en œuvre. Dans un souci de dissémination des données, un site web sera mise en ligne. D'ici 2022, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la SNIM seront réalisées.



L'assistance

PROCESSUS PPP

LE PPIAF APPORTE SA CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES AGENTS DU MFB

Pour une opérationnalisation du nouveau cadre juridique et institutionnel sur le Partenariat Public-Privé (PPP) à Madagascar, la Banque Mondiale, sur financement du Fonds de conseil en infrastructure publique-privée (PPIAF), a apporté son appui aux institutions gouvernementales malgaches en charge des PPP.

Le Consortium Nodalis Conseil/FTHM a été mandaté pour effectuer plusieurs volets d'assistance technique. Ceux-ci comprennent des activités de renforcement de capacités, des aides à finalisation de deux projets de décrets d'application* de la Loi sur le PPP, un appui pour l'élaboration d'un portefeuille de projets PPP ou encore le développement d'outils dédiés à l'analyse et au suivi de la soutenabilité financière et budgétaire des PPP.

L'appui du PPIAF concerne également la réalisation de lignes directrices par rapport à la création de fonds PPP, ainsi que l'organisation de deux voyages d'études au Maroc, en juin 2018, et en Afrique du Sud en septembre 2018.

Des formations sur des thèmes variés et techniques

Les activités de renforcement de capacités se sont déroulées de février 2018 à fin septembre

2018 et ont été basées sur deux cycles de formation : générale et financière sur les PPP.

Ces deux cycles de formation comprenaient en tout huit (08) modules et ont été réalisés soit en présentiel, soit en visioconférence avec l'appui logistique du Madagascar Development Learning Center (DLC) pour la participation des formateurs internationaux (Nodalis) et en présence de l'équipe d'experts locaux du Consultant (FTHM).



Les agents du MFB ayant participé aux sessions de renforcement de capacités

Au total, 33 sessions de formation ont été organisées et ont concerné près de 40 participants issus de différents départements du Ministère des Finances et du Budget (MFB) devant intervenir dans le processus PPP à savoir :

- la Direction de la Promotion du Partenariat Public-Privé,
- la Direction des Affaires Administratives,
- la Direction Générale du Budget,
- la Direction Générale du Trésor,
- la Direction Générale des Impôts,
- la Direction Générale du Contrôle Financier,
- le Conseil National des Marchés,
- l'Autorité de Régulation des Marchés Publics,
- le Conseil Supérieur de la Comptabilité.

Le volet 'formation' a couvert aussi bien le développement et la mise en œuvre d'un projet PPP, que les fondements de la finance PPP, l'identification, l'analyse, l'allocation et la mitigation des risques, la passation des contrats PPP, le financement des projets jusqu'à la comptabilisation et le reporting des PPP.

Le contour et les enjeux de la soutenabilité financière et budgétaire d'un projet PPP, qui concernent au plus haut point le MFB, ont été amplement développés.

Plusieurs compétences acquises

Désormais, les agents du MFB appelés à intervenir dans le processus PPP seront à même de traiter, de manière appropriée, les dossiers sur le PPP, conformément aux rôles et missions du Ministère prévus par les textes.

En effet, outre les connaissances de base sur le PPP, la gestion de projets PPP, ainsi que les contrats, les agents du MFB ont acquis les principales notions financières en PPP et les fondements de la finance PPP : analyse de l'équilibre financier d'une société, bancabilité d'un projet PPP, principes et instruments de financement de projets, calcul des principaux indicateurs et ratios financiers permettant aux autorités publiques de prendre des décisions par rapport à l'organisation, le financement et la tarification d'un service public, l'intérêt et les spécificités des différents types de modèles financiers ou encore le closing financier.

Par ailleurs, le domaine d'intervention ainsi que les attributions de chaque département dans le processus sont déterminés et une Circulaire est même prévue sortir incessamment pour préciser le circuit des dossiers relatifs au PPP au sein du Ministère et ce, pour une meilleure coordination et un traitement efficace des dossiers.

Ce qui est certain, c'est qu'au niveau du MFB, tous les acteurs concernés sont prêts, pour le PPP, bien que d'autres besoins en renforcement de capacités puissent encore surgir au fur et à mesure de la pratique.

** Projet de décret relatif à la procédure de dialogue compétitif et projet de décret se rapportant aux projets PPP de moindre envergure*



 Communication DP3P

LOI DE FINANCES 2019

UN PROJET DE LOI BALLOTÉ

Comme chaque année, le projet de Loi de Finances a été soumis aux deux Chambres du Parlement, pour adoption ; mais, le processus d'examen de cette édition 2019 a connu quelques péripéties.

Le processus d'élaboration du Budget pour 2019 a débuté le 23 janvier 2018, par une communication passée en Conseil du Gouvernement.

La phase administrative de l'élaboration du projet de Loi de Finances initiale (PLF 2019) s'est étendue sur neuf (09) mois, allant de Janvier à Octobre 2018. Durant cette période, des consultations ont été organisées avec les représentants d'institutions publiques et de ministères d'une part, ceux des OSC (Organisations de la Société Civile) et du secteur privé, d'autres part. L'objectif étant de recueillir les propositions, ainsi que les diverses suggestions, observations et remarques devant entrer en ligne de compte dans ce projet de loi de finances. Le projet de loi, issu de cette étape, a été adopté en Conseil du Gouvernement et en Conseil des Ministres, respectivement les 23 et 24 octobre 2018, pour ensuite être déposé, pour examen, auprès des deux chambres du Parlement, le 29 octobre 2018.

Au niveau de l'Assemblée Nationale, à l'issue d'une première lecture, qui a eu lieu le 27 novembre 2018, le PLF 2019 a été adopté avec quelques amendements, portant, entre autres, sur certains transferts, dont des transferts aux profits des collectivités décentralisées et services déconcentrés, ainsi que sur d'autres rubriques. Quelques jours plutard, le Sénat a, de son côté, rejeté la quasi-totalité des amendements apportés par l'Assemblée Nationale, tout en apportant un amendement rela-



Le Staff du MFB conduit par la Ministre des Finances et du Budget

tif aux droits d'accise sur les cigarettes.

Une seconde lecture au niveau des deux chambres, l'Assemblée Nationale et le Sénat, a alors été effectuée, respectivement les 13 et 14 décembre 2018.

Les députés ont globalement maintenu les amendements qu'ils ont apporté initialement, mais ont approuvé l'amendement apporté par le Sénat relatif au droit d'accise sur les cigarettes.

Quant aux sénateurs, ils ont maintenu l'amendement qu'ils avaient eux-même introduit en première lecture, mais ont validé les amendements relatifs aux transferts au profit des collectivités décentralisées et services déconcentrés, notamment au profit des Fokontany, proposées par l'Assemblée Nationale, tout en apportant un autre amendement consistant en une augmentation des dépenses au profit des Régions.

La session parlementaire a été clôturée le 15 décembre 2018, sans que les deux chambres aient pu se mettre d'accord sur une version de la loi. Face à cela, une promulgation par voie d'ordonnance s'avère être la seule issue pour disposer légalement d'un budget au début de l'année 2019.

En effet, la Constitution, dans son article 92 alinéa 7 stipule que « *Si le Parlement n'a pas adopté le projet de loi de finances avant la clôture de la seconde session, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par voie d'ordonnance en y incluant un ou plusieurs des amendements adoptés par les deux Assemblées* ».

On s'achemine ainsi vers une mise en oeuvre du projet de loi de finances 2019, par voie d'ordonnance. A noter que, seul un amendement relatif au Code des Douanes a été retenu dans l'ordonnance.

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DIANA

La Direction Générale du Budget (DGB) s'est dotée d'un nouveau bâtiment au design moderne à Antsiranana.

Les nouveaux locaux de la Direction Régionale du Budget (DRB) Diana, ont été inaugurés le 23 novembre 2018 à Antsiranana par la Ministre des Finances et du Budget, Madame Vonintsalama Sehenosoa ANDRIAMBOLOLONA, en présence du chef de la région DIANA, Monsieur Eddie Jean Aimé TONGAZARA, du Directeur Général du Budget, Monsieur Mialy Lanto RAZANAJATO RAZAFINIMANANA, ainsi que d'une forte délégation du staff central du Ministère des Finances et du Budget. Ce nouveau bâtiment reflète le souci de la DGB d'améliorer les conditions de travail dans ses structures régionales; il est aussi et surtout une concrétisation de sa politique de proximité, qui se traduit par des efforts de décentralisation/déconcentration de ses services.

La DRB Diana sera plus à même de mener à bien sa mission; à savoir: la réalisation de la politique générale de l'Etat sur les dépenses et recettes budgétaires au niveau régional, le suivi de l'exécution

budgétaire, la gestion du patrimoine de l'Etat, et l'accompagnement des établissements publics nationaux, tout en représentant le Ministère dans la région.

Lors de son allocution, le Directeur Général du Budget, a mis l'accent sur l'importance du bien-être des agents sur leur lieu de travail, ainsi que sur l'amélioration des services aux usagers, avec un accent particulier sur « les services aux agents retraités ». Le Chef de Région n'a pas manqué de féliciter les efforts entrepris par le ministère et de souligner que « les efforts de modernisation se feront certainement ressentir au niveau du traitement au quotidien des dossiers, notamment en termes de rapidité ».

Madame le Ministre des Finances et du Budget a clôturé la série de discours en soulignant que « à l'image de ce nouveau bâtiment, les prestations devraient répondre aux aspirations des usagers de la Région DIANA à

bénéficier de services de qualité de la part de l'administration ».

Moderne et respectueux de l'environnement, ce nouveau bâtiment est indépendant sur le plan énergétique, car il est alimenté par des panneaux solaires. De type R+1, il est doté d'une grande salle de réunion, une salle de conférence, une salle informatique et 20 bureaux vitrés pouvant accueillir les quatre-vingt-neuf agents de la DRB. Par la même occasion, la DRB Diana s'est aussi vue équipée de nouveaux mobiliers de bureau, de matériels informatiques, d'ordinateurs et de photocopieuses.

Notons que ces efforts de modernisation des locaux au niveau des régions ont été entamés depuis 2017 et les prochaines à en bénéficier seront la région Analamanga et la région Atsinanana.



Cérémonie de coupe de ruban



Le nouveau bâtiment de la DRB Diana



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS

LA DOUANE MALGACHE RENFORCE SA POLITIQUE

En 2018, la Douane a saisi plus de 200 kg de stupéfiants, tous genres confondus.

Ces dernières années, à l'échelle mondiale, les trafics en tout genre, notamment le trafic de stupéfiants, ainsi que le crime organisé continuent de défrayer la chronique.

Concernant le trafic de stupéfiants en particulier, les maux qui en découlent: violence, délinquance, lanchiment d'argent, corruption,..., ainsi que les conséquences néfastes de ce type de trafic sur l'Homme et la société: problème de santé publique, destruction de vies, frein au développement, ..., ne sont plus à démontrer.

Madagascar a eu sa part d'expérience d'exposition au trafic de stupéfiants, dans la mesure où le pays semble avoir été en passe de devenir une plaque tournante du trafic de drogues.

Il était donc urgent de réagir et d'agir. C'est conformément à ce dessein que l'administration douanière malgache a décidé, ces dernières années, de renforcer sa politique de lutte contre le trafic de stupéfiants; politique basée sur des objectifs de réduction de la demande, réduction de l'offre, coordination, coopération nationale et internationale, information, recherche et évaluation.

Le renforcement de la brigade des stupéfiants, la mise en place de contrôle en amont, ainsi

que le renforcement continu des compétences des agents, notamment en matière d'analyse de risque et de profiling (étude des comportements des voyageurs suspects) constituent les domaines clés des réformes engagées par la Douane Malgache, à cet effet.

La création de nouveaux centres et postes de surveillance, en vue de consolider le rôle sécuritaire de la Douane, a notamment contribué au renforcement du dispositif de lutte contre les trafics illicites, en particulier, contre le trafic de drogue.

Les efforts et la perspicacité des douaniers malgaches se sont, par ailleurs, avérés payants; et les prises ont été importantes: plus de deux cent kilogrammes (200 kg) de stupéfiants, tous genres confondus, saisis durant cette année 2018.

Optimisation de la performance par le renforcement de capacité des agents de contrôle

La quête d'une plus grande efficacité a poussé l'Administration douanière malagasy à multiplier les actions de formation à l'endroit de ses agents, à l'exemple de la formation dispensée par la Douane réunionnaise, au profit des douaniers malagasy, sur la lutte contre les stupéfiants

en milieu aéroportuaire, au mois d'octobre 2018. Ces formations font partie intégrante de la politique déjà appliquée par la brigade douanière malagasy et ont contribué au succès des opérations d'interception menées au cours de l'année 2018.

Les douaniers malagasy ont appris à connaître les différents modes opératoires des trafiquants, lesquels varient énormément, tout en étant aussi originaux les uns que les autres. Même le procédé de la « mule » (personne utilisée par les trafiquants de drogues pour faire passer leurs marchandises, par ingestion de capsules) a été observé à Madagascar.

Récits de quelques prises majeures

Au mois de juin dernier, la Douane malgache a enregistré la plus grosse prise jamais réalisée dans la Zone Océan Indien et Afrique subsaharienne : 147 kg de drogue (dont 4,210 kg de méthamphétamines, 24,593 kg d'héroïne, 81,217 kg de cannabis pressé et de 36,646 kg de feuilles de cannabis). Traqués pendant plus de deux mois, les trafiquants ont été interceptés sur la route de Manjakandriana, lors d'un déplacement entre Tamatave et Antananarivo.

A peine quelques jours après, deux autres grosses prises ont été effectuées; le 17 juin 2018, à l'aéroport d'Ivato, une ressortissante

bolivienne transportant dans son corps des capsules de cocaïne d'une quantité de 790g, a été appréhendée. Après passage scanner de ses bagages, les douaniers n'ont rien détecté, mais suite à des renseignements reçus, ils ont procédé au scannage de son corps, lequel a révélé la présence des capsules. Le 24 juin 2018, 730g de cocaïne ont encore été découverts dans le corps d'une jeune brésilienne, toujours à l'aéroport d'Ivato.

Le 19 octobre 2018, lors du traitement du vol KQ 257 de Kenya Airways à destination de Cotonou via Nairobi, les douaniers de l'aéroport d'Ivato ont déjoué une tentative de faire passer une importante quantité d'héroïne. A 12h25, les douaniers ont décelé à partir de l'image scanner des formes irrégulières dans le contenu de la valise d'un passager béninois et ont alors procédé à une fouille physique du bagage en question; ils y découvrent des paquets dissimulés dans le fond de la valise. La division anti-drogue de la Douane a confirmé, après test, qu'il s'agissait d'héroïne d'une quantité de dix kilos et trois cent quatre-vingt quinze grammes (10,395 kg). Alertés par ce fait, les douaniers ont intercepté un autre béninois dans la zone sous-douane et, lors de la fouille de son bagage, ont également découvert onze kilos (11 Kg) d'héroïne, dans le même mode opératoire que le premier. Ces deux personnes ont prétendu ne pas se



Cannabis saisi à l'aéroport International d'Ivato

connaître, mais après vérification, les enquêteurs ont découvert qu'ils ont eu le même itinéraire, étant arrivés à Madagascar par un même vol le 16 octobre et projetant de regagner Cotonou trois jours après, également par un même vol, avec des bagages qui se ressemblent,....

Si les trafiquants veulent faire de Madagascar est une plaque tournante de trafic de drogue dure, l'Administration douanière, elle, ne ménage pas ses efforts pour que l'aéroport international d'Ivato ne soit pas une passoire.

Plus récemment, plus précisément, dans la journée du jeudi 22 novembre 2018, une autre saisie importante de stupéfiants a encore eu lieu à l'aéroport d'Ivato. A partir de renseignements reçus par les agents, une jeune vénézuélienne d'une trentaine d'années a été interceptée transportant de la drogue. Cette dernière a embarqué au Brésil pour venir à Madagascar, via Addis Abeba, par un vol ETHIOPIAN AIRLINES. A l'arrivée du vol ET 853, à 13h40, la fouille de bagages effectuée par les agents de l'escale Ivato a révélé la présence d'un paquet contenant une poudre blanche constatée dans le double fond de la valise de la jeune femme. Il s'agissait de 1 250 grammes de poudre de cocaïne, confirmé après test.

Renforcement de la synergie et multiplication des initiatives

La lutte contre le trafic de stupéfiants est l'affaire de tous et il est important que tous agissent à l'unisson ; l'administration des Douanes, à travers son Service de la Surveillance et la Lutte contre la Contrebande (SSLC), travaille déjà étroitement avec les entités telles que la CICLD (Commission Interministérielle de Coordination de la Lutte contre la Drogue), la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la Marine Nationale, le BIANCO, Elle en appelle aujourd'hui à la vigilance de tous et à la collaboration de tout un chacun, pour agir ensemble, afin de mieux protéger notre territoire contre ce type de trafic.

En même temps, la Douane malagasy se donne à fond dans la lutte contre le fléau du trafic de drogue. Les douaniers redoublent d'efforts et multiplient les initiatives; dernière en date, l'ini-



Autre prise à ivato toujours

tiation progressive au «benchmarking», à travers notamment l'organisation, fin novembre, en collaboration avec le Service de la Communication, d'une séance de projection se rapportant à la lutte contre le trafic illicite, suivie d'un débat. Cela avait également pour le but d'encourager l'innovation, l'expérimentation et la recherche de solutions innovantes et adaptées à des contextes qui évoluent vite. Autre initiative, pour l'année à venir: la Direction Générale des Douanes va mettre en place une brigade cynophile. Soit, encore plus de saisies en vue !

DGD

RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE LA DOUANE ET LE SECTEUR PRIVÉ

Afin de renforcer les relations entre la Douane et le secteur privé et pour marquer son engagement à être une administration partenaire des entreprises, la Direction Générale des Douanes a organisé une journée de dialogue avec les opérateurs économiques, le vendredi 05 octobre 2018, à l'hôtel Grand Urban Café, Ambatonankanga.

Lors de cette rencontre, les dispositions fiscales essentielles du projet de Loi de Finances 2019, ainsi que leurs impacts possibles, ont été présentés à l'assistance. Les dispositions relatives à la mise en œuvre de l'Accord pour la Facilitation des Echanges (AFE), notamment, la structure nationale y afférente, ainsi que la vision de l'administration des douanes pour les années à venir, ont également été exposées.

Ont ainsi été soulignés, l'élément central de la vision de la Douane, à savoir «la réduction du délai et des coûts de dédouanement», de même que la feuille de route nationale pour la facilitation des échanges et les apports attendus de l'AFE, notamment la contribution à l'amélioration de la transparence, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et la réduction des possibilités de corruption.

Le Directeur Général des Douanes, Monsieur RABENJA Eric Narivony a tenu à rassurer le secteur privé du retour à une situation normale au sein l'administration douanière, depuis le mois de septembre 2018, après les épisodes de grève qui a parfois perturbé les services. Il a également fait une rétrospective des recettes douanières sur l'année 2018, en soulignant une hausse de 70% par rapport à



Les Présidents des Groupements et Partenaires avec le Directeur Général des Douanes et le Directeur des Services Extérieurs

l'année 2015.

De leur côté, les présidents de groupements du secteur privé ont tenu à féliciter l'administration douanière pour les efforts entrepris au cours des dernières années et à lui exprimer leur gratitude pour avoir toujours ouvert ses portes aux opérateurs économiques, pour toute dialogue sur les procédures de dédouanement. Toutefois, le secteur privé a aussi soulevé des points à améliorer, tels que les goulots liés au nombre restreint de tablettes de visite au niveau du port de Toamasina, la question de la valeur transactionnelle

A l'issue des échanges, le Directeur Général a conclu, en s'engageant à apporter les améliorations nécessaires et en soulignant l'importance d'une meilleure collaboration avec le secteur privé.

Notons que plusieurs présidents de groupements d'entreprises ont répondu à l'invitation de la douane, dont: le président du Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) RAJAONERA Fredy, le président du Groupement Professionnel des Commissionnaires Agréés en Douanes (GPCAD) RABIBISOA Marius, le président du Groupement des Opérateurs et des Professionnels des Transitaires à Madagascar (GOPTM) ANDRIAMANDIMBISOA Davida, le président de l'Association des Transitaires Professionnels des Sociétés de Madagascar (ATPSM) RABEMANANORO Gervais, la représentante du Groupement des Entreprises Franches et Partenaires (GEFP) RAZAFIMANDIMBY Eva ainsi que différents membres de ces groupements.

 Communication DGD

DGD

PARTICIPATION DE LA DOUANE MALAGASY A LA 13^{ÈME} PICARD 2018

Madagascar, représenté par le Directeur Général des Douanes, Monsieur RABENJA Eric Narivony, a participé à la 13^{ème} édition de la conférence internationale Picard, à Malatya, Turquie du 09 au 11 octobre.

La Picard, ou « Conférence Picard », est une conférence organisée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) qui réunit, pour trois jours, des décideurs et chercheurs du monde entier, où ces derniers ont l'opportunité de présenter les résultats de leurs recherches ou les tenants et aboutissants de recherches en cours, de même que d'inter-agir et d'engager des discussions sur des questions de politique générale ou autres thèmes divers ayant une incidence sur la sphère douanière et le commerce international.

Le DG des Douanes malagasy y a présenté un nouveau projet qui consiste à introduire l'analyse des risques et utiliser, de manière optimale, les données sur les risques dans les procédures et dispositifs douaniers. L'initiative a été mise en place, depuis peu, à titre d'expérimentation, à Madagascar, en collaboration avec des experts de la Banque Mondiale. Ce projet utilise les principes de *data-mining*, qui consiste à explorer une base de données, pour en extraire et exploiter les

informations les plus pertinentes pour l'analyse d'un sujet, en l'occurrence, les risques. Il se base sur le fait que plus les informations sur les risques sont précises, plus le vérificateur obtient des bons résultats au niveau des contrôles. Ce projet innovant a été fort bien

L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) va également suivre ce nouveau projet de près par le biais de son unité de recherche, en vue éventuellement de le recommander aux pays membres.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du concept de contrat de performance, déjà adopté au sein de la douane malagasy. Il permet notamment une meilleure application de ce concept et vient en appui à la politique de réforme et de restructuration des ressources humaines, mise en oeuvre au sein des Douanes malagasy.

En marge de la conférence, le Directeur Général des Douanes malagasy a eu une entrevue avec le Vice-Ministre du Commerce turc, chargé de l'administration des douanes, FATI H METIN, et a engagé, avec ce dernier, des discussions en vue de l'établissement d'un accord-cadre sur la coopération douanière entre la Turquie et Madagascar.



M. Fatih Metin, Vice-Ministre du Commerce chargé de l'administration des Douanes Turques et M. Rabenja Eric Narivony, Directeur Général des Douanes

accueilli par l'assistance, surtout par les représentants de la douane des pays en développement, qui ont demandé à être informés des résultats enregistrés à Madagascar, en vue d'une éventuelle mise en place dans leurs pays respectifs.

DGD

ATELIER SUR LE RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX RÉPRESSIF DOUANIER (SAJC – JUSTICE)

La Douane malgache renforce sa collaboration avec le Ministère de la Justice au sujet du règlement du contentieux douanier.

Le 24 octobre 2018, s'est tenue la 3^{ème} édition de l'atelier qui réunit l'administration des Douanes et le Ministère de la Justice, portant sur le règlement du contentieux répressif douanier. Cette 3^{ème} édition s'est tenue au centre de formation des Douanes à Tsaralàna, Antananarivo.

Le Service des Affaires Juridiques et du Contentieux (SAJC) au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD) a mis en exergue les détails de la procédure de traitement des infractions au niveau de la Douane. Les différents types d'infractions douanières, ainsi que les différents types de peines applicables en conséquence, ont ainsi été passés en revue. Le chef du service a mis l'accent sur les subtilités du processus de traitement des cas d'infraction, ainsi que l'aide



Le Directeur Général des Douanes

ultime et le rôle important que joue le Ministère de la Justice dans ledit processus.

Pour sa part, le Ministère de la Justice a commencé par la présentation du pôle anti-corruption (PAC) créé en août 2016 et qui est fonctionnel depuis juin 2018. Cette nouvelle entité succède à la chaîne pénale économique anti-corruption (CPEAC).

La présentation s'est poursuivie avec les procédures judiciaires applicables dans les cas de contentieux douanier. Les éléments apportés par le Ministère de la Justice ont permis de faire la lumière sur les différentes dis-



Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice

positions que peut prendre le tribunal dans le traitement des dossiers de contentieux douaniers.

Le Ministère de la Justice et la Douane ont ainsi résolu de collaborer encore plus étroitement, dans le règlement du contentieux douanier, notamment en vue de l'accélération du traitement des dossiers.

Le renforcement de la collaboration entre la Douane et le tribunal dans le traitement des dossiers contentieux douaniers était précisément l'un des objectifs poursuivis à travers cet atelier.



Vue partielle des participants à l'atelier

 Communication DGD



RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOUANIÈRE : OPTION SUR LE CONTRÔLE POST DÉDOUANEMENT

Les agents du Service de Lutte contre la Fraude (SLF), auprès de la Direction Générale des Douanes, suivent des formations en comptabilité et analyse financière pour acquérir les connaissances spécifiques nécessaires à la compréhension et l'analyse des documents comptables et financiers, en vue des contrôles post-dédouanement en entreprise.

Pour répondre aux exigences du commerce international moderne, l'Administration douanière malagasy s'emploie, d'un côté, à simplifier et alléger les procédures et dispositifs de dédouanement, pour plus de fluidité et de célérité à ce niveau, dans un contexte où les systèmes commerciaux deviennent de plus en plus complexes. Cela implique la mise en place de procédures sélectives et ciblées de vérification aux frontières.

Mais, elle doit aussi, d'un autre côté, poursuivre sa lutte contre les fraudes, non seulement pour améliorer davantage ses performances en matière de mobilisation de recettes, mais aussi pour promouvoir un environnement économique incitatif et concurrentiel. A cet effet, elle s'attache à mettre en place un dispositif performant de contrôle post-dédouanement.

Il y a deux types de contrôle post dédouanement: le contrôle différé et le contrôle en entreprise.

Le contrôle différé (appelé aussi contrôle documentaire) est effectué dans les locaux de l'administration douanière et porte sur les documents de déclarations en douane, avec les pièces jointes délivrées par les agents de la douane, après la mainlevée des marchandises.

Le contrôle en entreprise, comme son nom l'indique, est mené au sein de l'entreprise elle-même et porte sur toutes les pièces et tous les documents qui permettent d'apprécier la régularité, la sincérité et l'authenticité des déclarations douanières effectuées par l'entreprise, y compris: les registres, les états financiers, les documents comptables et les documents commerciaux tenus régulièrement par l'entreprise.

Ne serait-ce que la lecture des divers documents à prendre en compte, dans le cadre d'une opération de contrôle en entreprise, va exiger de la part du douanier un certain nombre de connaissances, voire de qualifications.

Aussi, le dessein de l'Administration douanière de développer le contrôle après dédouanement va-t-il nécessairement impliquer la mise en place d'un programme de formation des agents dans les domaines y afférents ?

Le programme du SLF prévoit, plus exactement, l'intensification des contrôles en entreprise, notamment envers les entreprises bénéficiaires d'exonérations, celles bénéficiaires de la Procédure Accélérée de Dédouanement, ainsi que les entreprises franches.

Et c'est précisément à cet effet que les agents du SLF ont été appelés à suivre des formations en comptabilité d'entreprise et en audit financier auprès de l'Institut National en Sciences Comptables et Administration (INSCAE). Cette initiative a été réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale.

DGD

SÉCURISATION DES RECETTES : LES DOUANIERS FORMÉS SUR LE CONTRÔLE DES FLUX DES PRODUITS PÉTROLIERS

La Douane s'investit davantage sur le contrôle des flux de produits pétroliers, en vue de renforcer la sécurisation des recettes douanières liées aux produits pétroliers, lesquelles comptent pour le quart de la totalité des recettes douanières.

En avril 2017, une mission d'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI), en matière d'administration des recettes douanières liées aux produits pétroliers, a permis d'identifier des brèches dans le système; des lacunes qui peuvent causer des pertes considérables de recettes.

Les 'recettes pétrolières' (i.e. recettes en douanes issues des droits et taxes à l'importation de produits pétroliers) représentent près du quart de la totalité des recettes douanières.

Mais, le secteur pétrolier est également un des secteurs les plus exposés aux risques de fraude, en raison du fait qu'il est assujéti à un régime particulier de taxation.

Alors que les pertes de recettes, susceptibles d'être causées par d'éventuelles fraudes dans le secteur, peuvent être très importantes, le contrôle peut aussi s'y avérer inefficace, en raison de l'étendu des opérations dans le secteur, ainsi que de la complexité des montages qui peuvent être faits.

Pour parer à toutes éventualités, une formation en matière de contrôle des flux de produits pétroliers, s'est tenue du 08 au 27 octobre 2018, successivement à Antananarivo, Toamasina, Tolagnaro et Mahajanga, à l'endroit des cadres et agents des bureaux

des douanes et Services centraux impliqués dans ce contrôle.

Cette formation a été dispensée par un consultant spécialisé dans le domaine en question.

Réalisée avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle (PAGI), c'est une formation qui comprenait une partie théorique et une application pratique; elle a porté sur le contrôle à l'importation, le contrôle routier et le contrôle après dédouanement. Plus spécifiquement, elle a concerné :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires d'encadrement du secteur,
- le contrôle des éléments déclarés, des produits exonérés ou faiblement taxés,
- le contrôle physique des citernes des camions et des réservoirs des véhicules,
- le contrôle des stocks et des mouvements des produits pétroliers.

L'objectif final est de renforcer les capacités de l'administration des douanes en matière de contrôle des importations de produits pétroliers, afin d'optimiser la perception des recettes y afférentes.

 Communication DGD



DGI - DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FAIRE DE LA QUALITÉ DE SERVICE UNE PRIORITÉ, FAIRE DE LA COMMUNICATION UN ENJEU

La Direction de la Formation Professionnelle, au sein de la Direction Générale des Impôts, contribue à la mobilisation des ressources fiscales, non seulement à travers des activités de renforcement de capacités à l'interne, mais aussi à travers des actions de communication et d'éducation axées sur la promotion du civisme fiscale, envers les citoyens.

Une approche en interne pour les agents

La Direction de la Formation Professionnelle (DFP) au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI) expérimente une nouvelle démarche basée sur l'accompagnement des agents, pour répondre aux enjeux de la mobilisation de recettes. Il s'agit de les amener à un degré de polyvalence leur permettant de répondre, de manière effective et satisfaisante, à toutes les demandes des usagers, donc de satisfaire pleinement ces derniers. Des programmes de formation, conçus à cet effet, sont alors organisés dans les Centres fiscaux.

Ces programmes découlent du plan de formation établi dans le cadre des réformes et qui tient compte des domaines où la formation est sensée être capitale. Le but, en particulier, est l'appropriation, par les agents, des innovations récemment introduites, telles que la généralisation de la téléprocédure. Il s'agit, pour cela, d'assurer l'accompagnement effectif des agents dans l'exercice de leur métier fiscal, dans la maîtrise des procédures et tout au long de leur carrière.

Les séances de formations ont débuté au mois de septembre 2018. La plupart des Centres Fiscaux d'Antananarivo ville et ses environnants, ainsi que ceux du Vakinankaratra ont été les premiers bénéficiaires. Des tournées régionales ont été aussi programmées pour les mois suivants. Les thèmes peuvent varier d'un centre à l'autre; mais, « Ethique et déontologie », « Accueil et Communication » et « Hetra online » sont obligatoirement au programme.

Outre le renforcement de capacité, ces formations de proximité ont aussi pour but de promouvoir la cohésion entre les agents.

Promotion du civisme fiscal auprès contribuables potentiels

La promotion du civisme fiscal figure aussi parmi les missions de la DFP, qu'elle s'attache à accomplir, notamment à travers des activités d'Information Education et Communication (IEC), à l'échelle nationale et à l'endroit de tous les citoyens, de tout âge, de toutes les couches sociales. Pour ce faire, lesdites activités sont regroupées en deux volets : communication de masse et éducation.

Si le premier volet a pour objectif d'informer les usagers sur leurs devoirs, le second vise à inculquer aux générations futures, dès leur jeune âge, la notion de l'impôt.

Les activités d'information de masse prennent plusieurs formes. Il y a les communications faites autour d'occasions ou événements spécifiques, en particulier, lors de l'adoption des Lois de Finances ou lors d'événements organisés par des partenaires (Partenaires techniques et financiers, groupements et associations, ...). Il y aussi les campagnes de sensibilisation sur terrain, à travers des séances d'information et d'animation au niveau des Fokontany ou des Communes (Caravane LOHARANO), effectuées en collaboration avec des responsables locaux. Enfin, il y a la communication médiatique à travers divers types de supports (affiches, flyers, banderoles, roll-up, spots radio et vidéo).

Education fiscale dans les écoles

Des actions ont été menées, depuis fin 2016, dans des écoles

privées de la Capitale (Sainte Famille, École Henintsoa,...) et des villes régionales (Majunga, Tsiroanomandidy, Tuléar, Antsiranana,...), ainsi qu'au sein des universités ou autres établissements d'enseignement supérieur (Ankatso, CNTEMAD, ESSCA, IMGAM, Majunga, Antsiranana, Fianarantsoa, Tamatave).

Actuellement, la DFP collabore avec le Ministère de l'Éducation Nationale sur une initiative

visant à introduire le « Civisme Fiscal » dans les programmes d'enseignement. Il s'agit plus précisément d'utiliser, comme canaux d'introduction de la notion de «civisme fiscal», les concepts sociaux fondamentaux étudiés dans les programmes d'éducation civique, tels que: la notion de «bien commun» («Soa iombonana», «Fananana iombonana»), le «Soatoavina Malagasy», en soulignant l'origine des ressources ayant permis d'acquérir ou permettant d'en-

tenir des biens communs, ainsi que le devoir des citoyens en termes de respect et de protection de ces derniers. Cette initiative se poursuivra dans les classes secondaires et universitaires où se trouvent les jeunes responsables de demain et où le programme sera surtout axé sur la notion d'impôt, son utilisation, les ressources ou activités imposables.

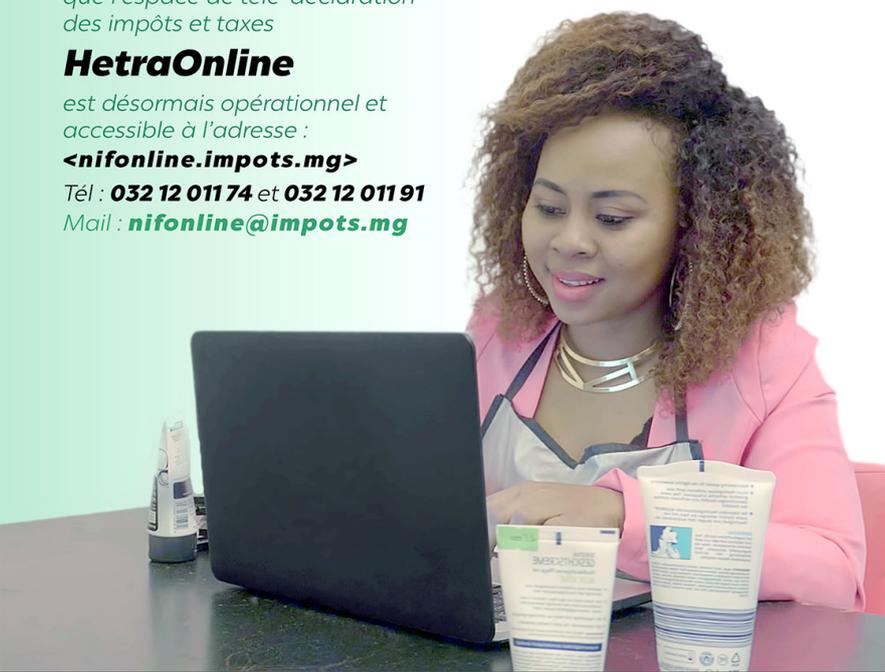
 Communication DGI



*Informe les contribuables
que l'espace de télé-déclaration
des impôts et taxes*

HetraOnline
*est désormais opérationnel et
accessible à l'adresse :*
<nifonline.impots.mg>
Tél : **032 12 01174** et **032 12 01191**
Mail : **nifonline@impots.mg**





Services disponibles :

- Immatriculation (nouveau contribuable)
- Déclaration et paiement **IS - IR - TVA - IRSA**
- Consultation de la situation fiscale et visualisation de la Carte fiscale

Hetra tsara lamina sy mangarahara,
famandrosoana an'i Madagasikara

adresse Hetraonline :
nifonline.impots.mg

<http://www.impots.mg>
Facebook : Direction Générale des Impôts Madagascar
YouTube : Direction Générale des Impôts Madagascar

ARMP

L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS LANCE SON AUDIT SUR LES MARCHES

Si auparavant, l'audit des marchés publics était généralement confiés à des consultants internationaux ou autres spécialistes identifiés par les partenaires techniques et financiers, en 2018, une initiative d'audit des marchés publics conduite par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics elle-même a été lancée.

En 2018, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics lance une initiative d'audit des marchés publics, conduite par elle-même. Il convient de préciser qu'auparavant, l'audit des Marchés Publics a toujours été effectué par des consultants internationaux.

L'exercice d'audit proprement dit a été précédé d'une phase de formation; plus précisément, des formations sur l'audit des Marchés Publics dispensées notamment par Bernard ABEILLÉ un consultant international pris en charge par le PAGI (Programme d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle) ou encore Daniel THIRION, pris en charge par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

L'exercice d'audit initié par

l'ARMP en 2018 porte sur les marchés publics passés et exécutés durant l'exercice budgétaire 2017.

L'exercice consiste essentiellement à: (i) vérifier la conformité, avec les dispositions du Code des Marchés Publics, des démarches effectuées par l'organe auteur de la commande publique et (ii) déterminer les actions de régulation appropriée.

Les informations sur les marchés faisant l'objet de vérification sont extraites de la base de données du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMP).



lité des informations consignées dans cette base.

Un des aspects les plus importants de l'audit proprement dit, est la vérification de la pertinence des procédures adoptées par les autorités contractantes, pour la mise en concurrence des soumissionnaires.

La première étape de l'exercice d'audit - étape effectuée en 2018 - a concerné les services techniques déconcentrés des Régions Atsinanana et Boeny.

L'exercice se poursuivra tout le long de l'année 2019, avec les cas des autres régions.

Cela suppose qu'il était important de procéder, au préalable, à la vérification de la véracité et de la fiabilité

 Communication ARMP



Cérémonie de Signature du premier financement pour la construction du futur grand pont sur le fleuve de Mangoky avec le Koweït

Sharm El Sheikh, Egypte , le 08 décembre 2018



Cérémonie de signature entre la Ministre des Finances et du Budget, Madame Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA et le Directeur Général du Fonds Koweïtien pour le Développement Arabe, Monsieur Ayad Al Gharabli

Séances Plénières au Parlement

Décembre 2018



Madame le Ministre des Finances et du Budget présentant les préalables de la LFI 2019 à Tsimbazaza



Madame le Ministre des Finances et du Budget et son équipe au Sénat

Cérémonie de signature des contrats de financement en faveur de Madagascar National Parks et de la Fondation pour les aires protégées de Madagascar ainsi que l'amendement du contrat d'exécution du projet PERER

Antananarivo, le 10 décembre 2018



Madame le Ministre des Finances et du Budget signant les contrats



Echange des documents entre Madame le Ministre des Finances et du Budget et l'Ambassadeur d'Allemagne



De gauche à Droite : M. Herijaona RANDRIAMANANTENASOA, Directeur Général Adjoint de Madagascar National Parks, SEM Harald GEHRIG Ambassadeur de l'Allemagne à Madagascar, Mme Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA, Ministre des finances et du Budget, M. Lantoniaina RASOLOELISON, Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures, M. Martin HOFMAN, Chargé de programme GIZ-PERER et M. Barijaona RAMAHOLIMIHASO, PCA de la Fondation pour les Aires Protégées de Madagascar

Colloque sur le Contrôle après dédouanement

Antananarivo, le 12 décembre 2018



Madame le Ministre des Finances et du Budget prononçant son discours



Le Directeur Général des Douanes prononçant son discours



L'assistance

Cérémonie de signature des accords de financement du Projet d'aménagement de corridors et de facilitation du commerce et des investissements entre Madagascar et les pays du COMESA et de l'Océan Indien

Antananarivo, le 17 décembre 2018



Madame le Ministre des Finances et du Budget prononçant son discours



Le Représentant Pays de la Banque Africaine de Développement, Monsieur Mohamed Cherif



De gauche à Droite, SEM Giovanni Di GIROLAMO, Ambassadeur de l'Union Européenne à Madagascar, Monsieur Mohamed CHERIF, Représentant Pays de la Banque Africaine de Développement, Madame Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA, Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Ulrich ANDRIANTIANA, Ministre des Travaux publics et des Infrastructures.

Inauguration de la Banque Centrale à Antsirabe

Antsirabe, le 17 décembre 2018



le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, Monsieur Falihery RAJAobelina avec le Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar, Alain RASOLOFONDRAIBE



Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, Falihery RAJAobelina représentant Madame le Ministre lors de l'inauguration.



Meilleurs vœux 2019 de toute l'équipe

BOTOMAZAVA
Michel
Directeur de Cabinet,
Ministère des Finances
et du Budget



Immeuble DGAI - 9L Rue Rainitovo - Antsahavola
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 628 26
E-mail : dgai@mefb.gov.mg



Immeuble Plan Anosy
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 285 91 / +261 20 22 286 00
E-mail : infos@armp.mg
Web : www.armp.mg



Lot VA 44H Tsiadana (Route de l'Université)
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 383 34
E-mail : csc@csc.mg
Web : www.csc.mg



Immeuble Loharanontsoa (FJKM) - Rue Joel Rakotomalala - 101 Antananarivo - BP 260 Faravohitra
Tél. : +261 20 24 343 79
E-mail : dgcfsp@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/dgcf



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 420 - 4^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 355 50 / +261 20 22 287 08
E-mail : dgimpots@moov.mg
Web : www.impots.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 122 - 1^{er} étage
Tél. : +261 34 05 917 39
E-mail : scom@dggfpe.mg
Web : www.dggfpe.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenwina
101 Antananarivo - Porte 374 - 3^{ème} étage
BP 262 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 229 16
Web : www.douanes.gov.mg



27-29 Rue Refotaka Ambatomena
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 236 75/76
E-mail : dinm101@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/imprimerie-nationale/



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 311 - 3^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 276 14
E-mail : sec.dgt@tresorpublic.mg / tresor@moov.mg
Web : www.tresorpublic.mg



9 Rue, Rainitovo Antsahavola
1^{er} étage, Bâtiment ex-STA
101 Antananarivo, Madagascar
E-mail : mfb.cnm@com



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 203 - 2^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 226 36
E-mail : dgb@moov.mg Web : www.dgbudget.mg



Immeuble Le Pavé - 4^{ème} étage - Antaninarenina
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 361 40
E-mail : CCPREAS@yahoo.com